

## **Infirmiers et Techniciens de Santé retenus de la liste d'attente par ordre de mérite Concours de recrutement- CNSS 2018**

Les candidats retenus de la liste d'attente doivent se présenter à la Direction des Ressources Humaines sise à 649, Bd Med V, Casablanca munis des pièces citées ci-dessous pour la constitution de leur dossiers administratifs d'embauche avant le 19/12/2018.

### **Pièces à fournir:**

- 1-Demande d'emploi et C.V ;
- 2-Deux copies certifiées conformes du diplôme(s);
- 3-Copie certifiée conforme de l'attestation d'équivalence si diplôme étranger ou privé ;
- 4-Deux copies certifiées conformes du Baccalauréat ;
- 5-Deux extraits d'acte de naissance ;
- 6-Une copie certifiée conforme de l'acte de mariage ; (si candidat(e) marié(e));
- 7-Extraits d'acte de naissance des enfants ;
- 8-Un extrait du casier judiciaire ou la fiche anthropométrique ;
- 9-Deux copies certifiées conformes de la C.I.N ;
- 10-Une copie de la carte d'immatriculation à la CNSS ; si candidat(e) immatriculé(e) ;
- 11-Numéro d'immatriculation à la CIMR ; si candidat(e) déclaré(e) ;
- 12-Six photos récentes ;
- 13-Une copie certifiée conforme de la lettre de démission approuvée par l'employeur ;
- 14-Certificat(s) de travail mentionnant la période (du ...au....) et le poste occupé ;
- 15-Certificat de cessation de paiement pour les fonctionnaires;
- 16-Attestation de déclaration de salaires délivrée par les organismes de sécurité sociale ;
- 17-Chèque spécimen ou relevé d'identité bancaire ;
- 18-Résultats du Bilan Médical ;

### **Important:**

Les candidats admis doivent impérativement être libre de tout engagement professionnel au plus tard le 31/12/2018.

Tout document produit, non conforme, entraînera l'élimination automatique du candidat retenu.

Les certifications doivent être datées de moins de 3 mois.

Les candidats admis sans expériences professionnelles sont dispensés de produire les documents : 13-14-15-16.

Le Bilan Médical vous sera transmis par Courriel (e-mail) ; les résultats à présenter avec le dossier administratif.

Conformément à la circulaire N°24/2012 du 22 Octobre 2012, vous êtes tenus de rejoindre l'administration muni de votre dossier administratif dans un délai ne dépassant pas 15 jours à compter de la date de la proclamation des résultats, le cas échéant vous perdez le bénéfice de votre admission au concours.

**Infirmiers et Techniciens de Santé retenus de la liste d'attente par ordre de mérite  
Concours de recrutement- CNSS 2018**

**Techniciens Radiologie**

**Candidat retenu de la liste d'attente par ordre de mérite**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>CNI</b>	<b>Ordre de Mérite</b>
TEHHAM	SARA	BK638687	1/13

**Candidat retardataire**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>CNI</b>	<b>Ordre de Mérite</b>
ENNASSIRI	HOUCINE	W383693	7/10